

MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du **FCP « MCP SAFE FUND »** arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de **1.542.867,565TND**, un actif net de **1.539.518,133 TND** pour **14.960** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **102,908 TND**.

Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FCP « MCP SAFE FUND »**, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **FCP « MCP SAFE FUND »** au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.
- 2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 29 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :
Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

ACTIF		NOTE	31/12/2015
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>1 233 814,721</u>
	AC1-A OBLIGATIONS DE SOCIETES		310 593,487
	AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		878 543,374
	AC1-C AUTRES VALEURS (OPCVM)		44 677,860
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>303 271,046</u>
	AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		301 974,811
	AC2-B DISPONIBILITES		1 296,235
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>5 781,798</u>
TOTAL ACTIF			1 542 867,565
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 046,024
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 303,408
TOTAL PASSIF			3 349,432
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	CAPITAL	CP1	<u>1 504 070,516</u>
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>35 447,617</u>
	CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000
	CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		24 484,687
	CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		10 962,930
TOTAL ACTIF NET			1 539 518,133
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 542 867,565

ETAT DE RESULTAT
Période du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

		Du 30/12/2014
		NOTE Au 31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 17 053,519
PR1-A	DIVIDENDES	251,319
PR1-B	REVENUS DES OBLIG. DE SOCIETE	6 056,669
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT	10 745,531
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 13 399,042
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENT A TERME	9 466,147
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT	1 059,252
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOTS	2 873,643
	<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>30 452,561</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -3 017,757
Revenu Net de Placement		27 434,804
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -2 950,117
Résultat d'exploitation		24 484,687
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	10 962,930
Sommes Distribuables de l'exercice		35 447,617
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)	-10 962,930
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	1 060,888
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES	1 126,472
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-100,225
Résultat Net de l'exercice		26 571,822

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

		Du 30/12/2014
		Au 31/12/2015
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	<u>26 571,822</u>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	24 484,687
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	1 060,888
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	1 126,472
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-100,225
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 412 946,311</u>
Souscriptions		
AN3-A	CAPITAL	3 127 700,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	13 467,000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST	39 076,843
Rachats		
AN3-D	CAPITAL	-1 731 700,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	-7 891,265
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST	- 28 113,913
AN3-G	DROITS DE SORTIE	407,646
Variation de l'Actif Net		<u>1 439 518,133</u>
<u>ACTIF NET</u>		
	a - Début De L'exercice	<u>100 000,000</u>
	b - Fin De L'exercice	<u>1 539 518,133</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
	a - Début De L'exercice	<u>1 000</u>
	b - Fin De L'exercice	<u>14 960</u>
Valeur Liquidative		<u>102,908</u>
Taux De Rendement		<u>2,908%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2015

Note 1: Présentation du fonds

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3. Evaluation des placements titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	Part dans l'actif net
Obligations de sociétés	3 068	306 800,000	310 593,487	20,17%
ATL 2014/3	100	10 000,000	10 543,036	0,68%
ATTIJARI LEASING 2015-1	130	13 000,000	13 548,529	0,88%
ATTIJARI LEASING/CAT A 2015/2	1 000	100 000,000	100 117,814	6,50%
CIL 2015-2	750	75 000,000	75 790,082	4,92%
HL 2015-1 SUB	750	75 000,000	75 468,262	4,90%
TL 2015/1	138	13 800,000	14 333,042	0,93%
TL 2015-1 FIXE CAT/B	200	20 000,000	20 792,722	1,35%
Emprunts d'Etat	872	846 756,040	878 543,374	57,07%
BTA 5.25-12/2016	19	18 929,700	19 010,609	1,23%
BTA 5.3 -01/2018 (4 ANS)	97	95 642,000	99 696,703	6,48%
BTA 5.50% 02/2020 7 ANS	150	146 070,000	152 044,410	9,88%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	55	52 680,500	53 939,760	3,50%
BTA 5.75% 13-01/2021 BIS 1	75	73 110,000	76 499,520	4,97%
BTA 6% 10-04/2024 (10 ANS)	101	97 623,840	101 357,711	6,58%
BTA6%/ 10/04/2024 BIS1	75	72 585,000	75 250,185	4,89%
BTA6%/ 10/04/2024 BIS2	75	72 585,000	75 249,414	4,89%
BTA6% 10/04/2024 BIS3	150	145 125,000	150 418,461	9,77%
BTA6%/ 10/04/2024 10 ANS	75	72 405,000	75 076,601	4,88%
Titres des OPCVM	430	44 610,001	44 677,860	2,90%
AMEN PREMIERE SICAV	430	44 610,001	44 677,860	2,90%
Total général	4 370	1 198 166,041	1 233 814,721	80,14%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2015 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	997 665,408			997 665,408	
Obligations de sociétés	427 184,350			427 184,350	
Actions SICAV	501 925,142			501 925,142	
Parts OPCVM					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-150 909,368			-150 909,368	269,300
Obligations de sociétés	-120 384,350			-120 384,350	
Actions SICAV	-457 315,141			-457 315,141	857,172
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values latentes			1 060,888	1 060,888	
Variation des intérêts courus		34 587,792		34 587,792	
Soldes au 31 décembre 2015	1 198 166,041	34 587,792	1 060,888	1 233 814,721	1 126,472

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	31/12/2015
Placements à terme	301 974,811
Amen Bank	1 296,235
Total général	303 271,046

Les placements à terme se présentent comme suit :

Placements à terme	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
DAT BTK 120J-21/01/2016	6,30%	100 000,000	101 380,822	6,59%
DAT AB 91J-16/02/2016	4,60%	50 000,000	50 226,230	3,26%
DAT BTK 90J-14/03/2016	6,58%	150 000,000	150 367,759	9,77%
Total général		300 000,000	301 974,811	19,61%

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2015
RAS sur BTA	5 737,186
RAS sur obligations de sociétés	44,612
Total des créances d'exploitation	5 781,798

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2015
Rémunération du dépositaire à payer	215,502
Commission Clearing	830,522
Total des opérateurs créditeurs	1046,024

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2015
Honoraires CAC	2 109,992
Etat retenue à la source	60,597
Autres créditeurs (CMF)	132,819
Total des autres créditeurs divers	2303,408

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Capital Au 30/12/2014

Montant en nominal	100 000,000
Nombre de parts	1 000
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	3 127 700,000
Nombre de parts	31 277
Nombre de porteurs de parts Entrants	146

Rachats Réalisées

Montant en nominal	1 731 700,000
Nombre de parts	17 317
Nombre de porteurs de parts Sortants	2

Capital Au 31/12/2015

Capital	1 504 070,516
Montant en nominal	1 496 000,000
Sommes non distribuables	8 070,516
Nombre de parts	14 960
Nombre de porteurs de parts	147

Détails des sommes non distribuables :

31/12/2015

Commissions de rachats	407,646
Variation des plus ou moins-value potentielles sur titres	1 060,888
Plus ou moins-value réalisés sur cession de titres	1 126,472
Régularisation des sommes non distribuables	5 575,735
Frais de négociation de titres	(100,225)

Total des sommes non distribuables	8 070,516
---	------------------

Les commissions sur rachats ont été supprimées et la date d'entrée en vigueur était le 25 Mars 2015. Le CMF a été informé de cette information et une mise à jour du prospectus a été établie dans ce sens.

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2015
Résultat Distribuable de l'exercice	24 484,687
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	10 962,930
Sommes Distribuables des exercices antérieures	0,000
Total général	35 447,617

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Dividendes	251,319
Revenus Des obligations de sociétés	6 056,669
Revenus Des Emprunts d'Etat	10 745,531
Total général	17 053,519

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Revenus des placements à Terme	9 466,147
Revenus des comptes de Dépôt	1 059,252
Revenus des Certificats de Dépôt	2 873,643
Total général	13 399,042

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du gestionnaire	844,278
Commission de clearing	830,522
Commission de dépôt	1 342,957
Total général	3 017,757

Le gestionnaire MCP a renoncé à sa rémunération à partir du 11 Aout 2015.

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Redevance CMF	711,319
Rémunération CAC	2 109,992
Impôts & taxes & versement assimilés	106,563
Services bancaires & assimilés	22,243
Total général	2 950,117

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

Donnée par part	31/12/2015
Revenus des Placements	2,036
Charges de Gestion des placements	-0,202
Revenu net des placements	1,834
Autres Charges d'exploitation	-0,197
Autres Produits d'exploitation	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	1,637
Régularisation du résultat d'exploitation	0,733
Sommes distribuables de l'exercice	2,369
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,733
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,071
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,075
Frais négociation de titres	-0,007
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,139
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,776

Droits de sorties	0,027
Résultat non distribuable de l'exercice	0,166
Régularisation du résultat non distribuable	0,373
Sommes non distribuables de l'exercice	0,539
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	102,908

Ratios de gestion des placements	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,43%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,49%
Actif Net Moyen	702 492,627

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

Le montant de cette commission s'élève à 844,278 TTC. Le gestionnaire a renoncé à cette rémunération à partir du 11 Aout 2015.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Il n'y a pas eu de surperformance au cours de l'exercice 2015.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3ème année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

Le montant de cette rémunération pour l'exercice 2015 s'élève à 1 342,957 dinars TTC. En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.